

**Avis adopté**

Séance plénière du 15 mai 2024

*Mobiliser les acteurs de l'emploi et du travail  
pour réussir la planification écologique*

**CFTC**

Tout d'abord, cet avis nous rappelle dans son introduction que le défi majeur de la transition écologique passera par une mobilisation de tous les acteurs. Pour ce faire, la planification écologique permet d'agir de façon coordonnée avec l'ensemble des Français, des entreprises et des collectivités.

Dans le monde des entreprises, cette planification ne pourra se faire qu'en concertation avec les salariés, les agents et leurs représentants. C'est pourquoi la CFTC soutient particulièrement la préconisation 2 qui propose d'intégrer la planification écologique dans le dialogue social au niveau des branches.

Mais la négociation de branche ne sera pas à elle seule suffisante et l'avenir des emplois qui seront plus ou moins impactés par ces évolutions passera aussi par une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ambitieuse.

Les préconisations 12 et 13 mettent d'ailleurs en exergue le nécessaire renforcement de la place de la transition écologique dans le dialogue social, mais pourraient être plus engageantes.

En revanche, l'attractivité « des rémunérations, des conditions de travail, de l'approche genrée, de l'accompagnement et de la formation », reste une constante pour faire évoluer les métiers, de la transition écologique comme les autres métiers. Et donc les préconisations 8 à 10 ne devraient pas rester simplement incitatives.

Pour la CFTC, il est urgent de tout mettre en œuvre pour préparer l'employabilité de nos salariés et de nos agents à ces évolutions.

Une planification réussie passera par une appropriation certaine de tous les acteurs. Cet avis nous semble aller dans ce sens.

Pour conclure, nous soutenons les préconisations qui précisent que la pleine intégration des territoires dans cette réflexion prospective et l'amélioration des équilibres territoriaux est une des conditions de la réussite.

Nous soulignons le bon travail réalisé en commun par les deux commissions, Travail Emploi et environnement et nous remercions les rapporteurs pour le travail effectué, et qui n'a pas été de tout repos, ainsi que les équipes du CESE.

La CFTC a voté favorablement cet avis.